

A l'attention des Conseillers Municipaux

Madame, Monsieur,

En application de l'article 4 du décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, vous êtes priés d'assister à la réunion de ce conseil, qui aura lieu à la mairie, le **vendredi 5 juin 2026 à 18 h 30**.

Cette réunion, dont la date est impérative et définie par le décret précité, a pour objet d'élire les délégués titulaires et suppléants de la commune en vue des élections sénatoriales. Les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 27 septembre 2026 en préfecture de la Vendée.

Vous trouverez en pièce jointe l'arrêté préfectoral n° 2026-DCL-BER-428.

Vous disposez de la faculté de donner pouvoir à un conseiller de votre choix en cas d'absence.

Bien cordialement.

Le Maire,
Jean-Michel BREGEON

